



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

ARRETE N° 2/2022

ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A KERLING-LÈS-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de M. CORDEIRO MENDES Victor demeurant 19 Rue principale à Kerling-Lès-Sierck sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public pour pose d'une benne devant son domicile ;

ARRETE

Article 1 : M. CORDEIRO MENDES Victor demeurant 19 Rue principale à Kerling-Lès-Sierck est autorisé à occuper le domaine public devant son domicile références cadastrales : section 1, parcelle 144 **du 15 janvier au 15 février 2022** sans gêner les autres usagers ou obstruer les accès aux voies et à la place publique ;

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire. En cas de dommages ou préjudice corporels résultant directement ou indirectement de l'occupation du domaine public le permissionnaire assumera seul la responsabilité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur CORDEIRO MENDES Victor
- Brigade de la Gendarmerie de Rettel,

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 14 janvier 2022

Le Maire Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220114-arrete22022-AI
Date de télétransmission : 14/01/2022
Date de réception préfecture : 14/01/2022